

MASTER
MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

Mention second degré

Parcours

Hôtellerie-restauration : services et commercialisation (PLP)

Année universitaire 2018-2019

NOTE DE SYNTHÈSE DE MASTER 1

**ÉGALITÉ ENTRE FILLES ET GARÇONS
DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF**

Étienne CHAUVIN

Sous la direction de

Paul GÉRONY

GRILLE D'ÉVALUATION

Nom et prénom :

TITRE	
DIRECTEUR DE RECHERCHE	

ÉVALUATION DOCUMENT (FOND) /14

Qualité des sources <i>Intérêt – qualité – quantité – variété</i>	
Esprit critique <i>Prise de recul – confrontation des sources</i>	
Clarté de la démonstration <i>Plan – problématique</i>	

ÉVALUATION DOCUMENT (FORME) /6

Forme <i>Mise en page – polices – orthotypographie</i>	
Expression <i>Clarté – orthographe – transition</i>	
Bibliographie <i>Respect des normes</i>	

REMERCIEMENTS

Je remercie mon directeur de recherche, Paul GÉRONY, pour le soutien qu'il m'a apporté tout au long de la rédaction de cette note de synthèse ainsi que M. CINOTTI pour la formation concernant la forme de la note de synthèse

INTRODUCTION

L'ÉGALITÉ DES SEXES n'aura pas été chose aisée dans la société comme dans le système éducatif. Il faudra attendre 1836 pour voir la création de l'enseignement primaire féminin¹. La circulaire du 3 juillet 1957 du MEN (ministère de l'Éducation nationale) traduit l'état d'esprit des institutions sur l'égalité des sexes avant les mouvements féministes de la deuxième moitié du XX^e siècle :

« La crise de croissance de l'enseignement secondaire [...] nous projette dans une expérience (de la mixité) que nous ne conduisons pas au nom de principes (par ailleurs fort discutés) mais pour servir les familles au plus proche de leur domicile. »
(MEN, 1957)²

Ces dernières années, la planète a été secouée de différentes affaires de harcèlement et de discriminations, particulièrement envers les femmes. L'égalité des sexes est un thème très peu abordé par les étudiants de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) en hôtellerie-restauration. Souhaitant intégrer l'Éducation nationale et pensant être les futurs acteurs de l'école de demain, quel constat pouvons-nous faire sur **l'égalité entre filles et garçons dans le système éducatif ?**

Nous commencerons par nous pencher sur les dispositions mises en place par l'État, par le biais du gouvernement et plus précisément par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation nationale. Nous nous attacherons à définir les notions liées à l'égalité des genres.

Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur l'école en tant qu'établissement. Nous verrons comment des outils sont mis à disposition des enseignants et expliquerons le concept de l'écriture inclusive. Nous nous pencherons aussi sur les différences de réussite scolaire et d'orientation selon le sexe.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous nous immergerons dans des classes du premier degré afin de décrypter comment les équipes pédagogiques concrétisent sur le terrain et au quotidien les directives étatiques. Puis, nous analyserons les comportements stéréotypés que peuvent avoir des élèves de lycée professionnel.

¹ Cité par LUEKEN Konstanze. *Module égalité discrimination*. Cours de Master 1 MEEFHR, section SC, ESPE de Toulouse, 2018.

² Ibid.

CHAPITRE 1 - AU NIVEAU DE L'ÉTAT

DANS LES ANNÉES SOIXANTE-DIX, les mouvements féministes mènent des luttes offensives contre le patriarcat, mais ce mouvement s'essouffle et se traduit, dans les années quatre-vingt, par un net recul dans la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes (BARD, 1995). À la suite de Mai 68, le monde pensait que les gouvernements légiféreraient pour aboutir à une égalité entre les sexes et que « *l'égalité dans les faits ne serait alors plus qu'une question de génération* » (COLLET, 2012). En 1975, la loi Haby généralisant la mixité à l'école et la rendant obligatoire, aurait dû mettre fin à l'inégalité entre les sexes.

Le 25 novembre 2017, « *le président Emmanuel MACRON [déclarait] l'égalité entre les femmes et les hommes "grande cause nationale" du quinquennat* ». L'éducation est l'un des trois piliers qui soutiendront cette cause avec l'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes et la répression des auteurs. Elle est le premier levier du combat culturel pour l'égalité entre les sexes³.

1.1 TEXTES DE LOI

Ces dispositions sont inscrites dans le code de l'éducation. Ainsi, dans l'article L121-1 (MEN, 2018), nous pouvons retenir que « *les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation* ». À tous les stades de la scolarité, « *une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes [...] est dispensée* », selon l'article L312-17-1 (MEN, 2010). D'autre part, selon l'article L311-4 de ce même code (MEN, 2013) : « *L'école [...] fait acquérir aux élèves le respect [...] de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité.* »

Enfin, les professeurs sont sensibilisés dès leur formation dans les ESPE qui « *organisent des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes* », comme nous l'indique l'article L 721-2 du code l'éducation (MEN, 2018).

³ Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. *L'égalité entre les femmes et les hommes déclarée grande cause nationale par le président de la République* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/xQ9AQT>. (Consulté le 21-11-2018).

Afin de reconnaître la spécificité de ces métiers, le sixième point du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1^{er} juillet 2013, stipule :

« Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques : [...] se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. »
(MEN, 2013)

1.2 DÉFINITIONS

À ce point, il convient de définir les termes intrinsèquement liés de stéréotype et de discrimination. En effet, il est indispensable de connaître le véritable sens de ces deux termes, ce qui nous permettra de les combattre et de promouvoir dans le même temps l'égalité entre les filles et les garçons.

Tout d'abord, le stéréotype. Ce mot vient du grec *stereos*, ferme, dur, solide, robuste, et *tupos* empreinte, marque. Selon le dictionnaire Larousse, il s'agit d'une « *caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine* »⁴.

Toujours selon le dictionnaire Larousse, la discrimination se définit par le « *fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne* »⁵.

En résumé, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons s'attache à effacer la mise à l'écart d'un individu ou groupe d'individus selon son sexe. Dans le même temps, il s'agit d'empêcher la différence de traitement, le plus souvent un mauvais traitement, qui pourrait subsister pour (ou contre) un sexe par rapport à un autre.

⁴ Larousse. *Dictionnaires de français, définition de stéréotype* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/9EdK2x> (Consulté le 19-12-2018)

⁵ Larousse. *Dictionnaires de français, définition de discrimination* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/ZUUuGe> (Consulté le 19-12-2018)

1.3 CONVENTION ET CHARTE

1.3.1 Convention interministérielle

La convention interministérielle 2013-2018 (MEN *et al*, 2013) nous renseigne plus en détail sur les actions attendues par l'état dans le système éducatif. Tout d'abord, il s'agit « *d'acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes* » (*ibid.*), en intégrant dans les enseignements dispensés, les actions éducatives et les supports pédagogiques, la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans un deuxième temps, l'accent est mis à « *renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes* » (*ibid.*). Les personnels de l'éducation sont invités à mieux connaître et prévenir les situations liées aux comportements et violences à caractère sexiste et sexuel, et promouvoir l'égalité et le respect mutuel entre les sexes.

Enfin, s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude par le renforcement de la connaissance des parcours d'études des filles et des garçons et de leur insertion professionnelle ; en veillant à exclure tout stéréotype sexiste dans l'information délivrée sur les métiers et les filières de formation et en promouvant la mixité dans les parcours de formation et les secteurs professionnels.

Cette convention est un plan d'action mené sur plusieurs années. Elle prend fin en 2018. Un rapport (MEN, 2018) fait un premier constat en mars 2018 des (in)égalités entre les filles et les garçons depuis la mise en place de la convention et l'adoption de la loi pour la refondation de l'école de la République.

1.3.2 Charte de la laïcité

La charte de la laïcité vient renforcer la convention interministérielle depuis la rentrée 2013. Elle a pour but d'aider les élèves et l'équipe éducative à se rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble au sein de l'école et de les comprendre pour les respecter. Il y est notamment stipulé que « *la laïcité implique le rejet [...] de toutes les discriminations [et] garantit l'égalité entre les filles et les garçons* »⁶. Cette charte est affichée dans les établissements scolaires de primaire et de secondaire.

⁶ MEN. *Archive, Charte de la laïcité à l'école* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/VDTffT> (Consulté le 19-12-2018)



Ces différentes dispositions rappellent que la transmission de la valeur d'égalité entre les sexes, se fait dès l'école primaire pour que les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel.

Nous allons voir dans le prochain chapitre comment cela peut se traduire au sein de nos écoles, de la maternelle au lycée.

CHAPITRE 2 - AU SEIN DE L'ÉCOLE

LES DIFFÉRENTES politiques éducatives qui se sont succédées ont progressivement amené l'égalité entre les sexes au cœur de leurs réformes, l'incluant parmi la lutte contre les discriminations. Ces décisions se transposent dans les politiques d'établissements. En effet, « *de nombreuses études ont souligné, sur le plan national comme international, les effets étroitement liés au genre, à la fois sur la réussite scolaire (BUCHMANN et al, 2008 ; OCDE, 2015)⁷ et sur les représentations de l'école (ENTWISLE et al, 2007 ; UPADYAYA et ECCLES, 2014)* ». Forts de ce constat, depuis la rentrée 2018, les EPLE (établissement public local d'enseignement) nomment un référent « égalité » dont le rôle est de « *diffuser une culture de l'égalité [...] en sensibilisant les élèves* »⁸. Il agit en lien avec l'équipe éducative afin de mobiliser les élèves, par exemple à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre ou lors de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars.

2.1 PREMIER DEGRÉ

2.1.1 Outils

« *Déconstruire les représentations sexistes dès le plus jeune âge* »³, tel est l'un des points à travailler dans le cadre de la grande cause quinquennale d'Emmanuel MACRON. Pour aider les membres de la communauté éducative, le réseau Canopé, un outil numérique placé sous tutelle du MEN, « *édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimé, web, mobile, TV)* »⁹. L'égalité entre filles et garçons n'est pas simplement liée à la mixité scolaire (PASQUIER, 2010) ; « *il suffit que l'école fonctionne comme un milieu "normal" [...] pour que les inégalités sexuées (comme d'ailleurs sociales) y soient continûment fabriquées* » (DURU-BELLAT, 2008)¹⁰, ainsi le travail de l'équipe éducative dans l'école est primordial. L'égalité filles-garçons doit être inscrite au projet d'école, s'inscrire

⁷ Cité par MEN (2018)

⁸ MEN, *De la maternelle au baccalauréat - Égalité des filles et des garçons* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/qByRvX> (consulté le 20-12-2018)

⁹ Réseau Canopé. *Qui sommes-nous ?* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/cAy4eH> (Consulté le 21-12-2018)

¹⁰ Cité par COLLET (2012)

dans un cadre institutionnel et légal, respecter la neutralité et la laïcité de l'école tout en respectant les convictions des familles¹¹.

Les actions doivent être nombreuses, variées et menées collectivement. Il s'agit de construire un parcours citoyen de la maternelle jusqu'à l'entrée au collège. Travailler sur l'amélioration du climat scolaire, inciter l'entraide et le respect mutuel pendant les temps hors de la classe sont des enjeux à mettre en œuvre (cf. Annexe A, p.21).

Cela peut se traduire par l'inscription de « *l'égalité filles-garçons dans un parcours "mixité" qui permette de lutter contre toutes les discriminations* »¹¹ ou par travailler sur les espaces collectifs et locaux. Il est très important d'œuvrer en partenariat avec la municipalité lors de groupe de réflexion, mais surtout l'accent est mis sur l'étroite collaboration nécessaire avec les parents que l'on peut impliquer en valorisant les actions menées.

2.1.2 Écriture inclusive

Au-delà des outils mis en place au sein des écoles, il nous semble important d'évoquer le rôle que les manuels scolaires jouent sur l'apprentissage des élèves. En 2017, Hatier annonce la sortie d'un manuel destiné aux élèves du primaire et rédigé en écriture inclusive. L'écriture inclusive ou épïcène consiste à inclure systématiquement le féminin dans la langue française. Selon LOUIS (2018) cela peut se traduire par une simple introduction de termes comme « autrice » ou « doctoresse ». La règle de grammaire « le masculin l'emporte sur le féminin » est aussi supprimée par l'écriture inclusive. Il s'agit donc d'écrire « les garçons et les filles présentes », notamment lorsqu'il n'y a qu'un garçon de présent. Cela peut aussi être l'utilisation scrupuleuse d'un point médian : « Che-è-r-es collègues ». À la suite de l'annonce d'Hatier, les réactions s'enchaînent en commençant par Le Figaro¹², mais surtout Raphaël ENTHOVEN dans sa chronique matinale sur Europe 1¹³. « *S'en suit un tapage médiatique sans précédent, dans la presse et sur les réseaux sociaux : tout le monde a apparemment quelque chose à dire sur l'écriture inclusive.* » (ABBOU et al, 2018) Un communiqué est publié fin octobre par l'Académie française (2017) qui annonce : « *Devant cette aberration " inclusive ", la langue française se trouve désormais*

¹¹ Réseau Canopé. *Outils égalité filles-garçons – Intégrer l'égalité dans les enseignements du premier degré* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/rF7BFr> (Consulté le 20-12-2018)

¹² Marie-Estelle PECH. Un manuel scolaire écrit à la sauce féministe. *Le Figaro*, 2017 [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/zaCp2D>. (Consulté le 01-01-2019)

¹³ Chaîne Youtube d'Europe 1. *Le désir d'égalité n'excuse pas le façonnage des consciences* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/z3M8SL>. (Consulté le 01-01-2019)

en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. » Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, se déclare contre au mois de novembre de la même année¹⁴. Le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, décide de bannir le point médian des documents officiels¹⁵, mettant fin à la polémique. L'écriture inclusive et ses partisans veulent « véritablement changer les mentalités [en agissant] sur ce par quoi elles se construisent : le langage »¹⁶ (cf. Annexe B, p.22). Selon VIENNOT (2017, p.125), il s'agit d'un effort « neuf, grandiose, révolutionnaire » pour « libérer nos cerveaux ».

2.2 CONSTAT DANS LE SECOND DEGRÉ

Les efforts fournis par les acteurs du système éducatif dans le premier degré continuent encore dans le second au niveau de la réussite scolaire et de l'orientation.

2.2.1 Réussite scolaire

Les filles redoublent moins et sont proportionnellement plus nombreuses à obtenir leur baccalauréat¹⁷. « [Les garçons] sont plus nombreux à redoubler [...] et décrocher du système éducatif. » (OCDE, 2015) Le niveau de seuil de compétences PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) n'était pas atteint par 15 % des garçons en France dans les trois domaines d'éducation de l'enquête ; c'est-à-dire l'écrit, les sciences et les mathématiques ; contre seulement 10 % des filles (*ibid.*). Les filles devancent largement les garçons à l'écrit bien que ceux-ci ont tendance à réaliser de meilleures performances en sciences. De plus, les schémas socioprofessionnels fortement stéréotypés induisent un choix conforme à ce qui est présenté comme leur domaine respectif de compétence. Cette intériorisation des stéréotypes et les choix d'orientation qui en découlent touchent autant les filles que les garçons¹⁸. Malgré des compétences équivalentes aux garçons, seulement « 14 % des jeunes femmes inscrites à l'université ont choisi une formation scientifique, contre 39 % des jeunes hommes » (*ibid.*).

¹⁴ Le Monde. *Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, critique l'écriture inclusive* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/nvXMuz>. (Consulté le 01-01-2019)

¹⁵ Le Monde *Edouard Philippe décide de bannir l'écriture inclusive des textes officiels* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/XPC4tL>. (Consulté le 01-01-2019)

¹⁶ L'écriture inclusive. *Faites progresser l'égalité femmes · hommes par votre manière d'écrire* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/cpxA2m>. (Consulté le 01-01-2019)

¹⁷ *Op. cit.* note 8 p. 9

¹⁸ *Ibid.*

2.2.2 Orientation

Dès leur entrée au lycée, les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique, quel que soit leur milieu social d'origine. Les filières scientifiques et techniques sont plus facilement délaissées par les filles. Pour leur poursuite d'études, dans les classes préparatoires des grandes écoles, les filles représentent 74 % des effectifs dans les filières littéraires, mais seulement 30 % dans les filières scientifiques¹⁹. Les femmes ne représentent que 29 % des diplômés d'ingénieurs²⁰, ce qui peut s'expliquer par le fait que seulement 5 % des filles envisagent une carrière professionnelle dans le domaine de l'ingénierie contre 18 % des garçons (*ibid.*). De même, plus de filles que de garçons envisagent une profession de direction ou hautement qualifiée (respectivement 60 % contre 50 %) mais seulement 25 % d'entre elles indiquent avoir fait un stage contre 30 % des garçons (*ibid.*).

Les femmes ont une formation plus achevée que celles des hommes, mais des perspectives professionnelles inférieures ; cela montre que « *si l'égalité d'accès aux études s'est réalisée* » ces dernières années, « *l'égalité de succès n'est pas encore acquise* » (FASSA Farinaz *et al*, 2010). Selon COUPPIÉ et ÉPIPHANE (2004), l'analyse de la formation professionnelle à la mesure du genre permettrait de mieux comprendre comment les inégalités entre filles et garçons produites dans le champ de l'éducation rencontrent celles du marché du travail. D'après COLLET (2012), du fait que les difficultés des filles ne se font ressentir qu'à partir du moment où elles entrent dans le monde du travail, nous pourrions être tentés de délester l'école de toute posture inégalitaire ; mais les rapports discriminatoires entre les sexes qui existent dans la société traversent l'école avec la même facilité qu'ils traversent les autres champs du social.



Malgré les outils mis à la disposition des personnels de l'Éducation nationale, et la volonté de beaucoup de faire changer les mentalités, nous remarquons encore des disparités de réussite et d'orientation tenaces chez les jeunes générations, et en conséquence sur le marché du travail. Nous allons voir dans le prochain chapitre comment les équipes éducatives concrétisent sur le terrain ces dispositions et quel est leur constat.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

CHAPITRE 3 - DANS LA CLASSE

AFIN DE POUVOIR avoir une réflexion constructive sur ses pratiques professionnelles, les enseignants doivent savoir repérer les stéréotypes sexués qui sont facteurs d'inégalité dans les ressources éducatives. Travailler sur les stéréotypes est primordial dans l'enseignement de l'égalité entre les filles et les garçons. Dans ce chapitre, nous nous attacherons à exposer ce qui est réalisé par ces professionnels au sein de leur classe, ainsi que leur constat.

3.1 PREMIER DEGRÉ

Certains stéréotypes peuvent empêcher l'épanouissement d'une personne. Ainsi que le souligne la Ligue des droits de l'Homme, ils peuvent être un obstacle dans le parcours scolaire et donc impacter les choix d'orientation aussi bien pour les filles que pour les garçons²¹. Le réseau Canopé²² met à disposition des professeurs du primaire, des pistes à emprunter à l'échelle de la classe. Il s'agit de prendre du recul sur sa pratique professionnelle pour permettre le développement des compétences psychosociales des élèves, et de mettre en œuvre des projets et des actions pour la lutte contre les discriminations.

Les principes éthiques des professeurs sont indéniablement attestés, cependant certains aspects de la pratique professionnelle peuvent quelquefois transmettre des discriminations sexuées à l'insu des enseignants. S'observer soi-même ou ses pairs permet aux professeurs de se questionner sur leur discours, leurs outils ou leur organisation de classe, c'est le concept du « *curriculum caché* »²³. Il faudra préférer interpellier les élèves par leur prénom plutôt que par des termes d'identité sexués (« les garçons », « les filles »)²⁴.

²¹ Ligue des droits de l'Homme. *Égalité filles garçons : ce que fait l'éducation nationale* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/ZDujkd>. (Consulté le 02-01-2019)

²² *Op. cit.* note 11 p.10

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

Veiller à chasser les stéréotypes dans la classe en attachant une attention particulière à l’affichage, aux supports et à l’organisation de classe :

- ✓ bannir les étiquettes rose et bleu de présence en maternelle et les remplacer par des couleurs plus « neutres » ;
- ✓ « dégenrer » les images de règles de vie en classe pour ne pas y voir associer des représentations de petits garçons pour les activités interdites et inversement, impliquant insidieusement les garçons comme les « vilains » et les filles comme les « bonnes élèves » ;
- ✓ choisir des phrases d’exemples assurant un emploi équitable des femmes et des hommes.

Enfin, bien que l’égalité du nombre de filles et de garçons présents dans une même classe constitue une vigilance accrue pour les équipes éducatives, il appartient aux enseignants d’habituer les élèves à travailler ensemble dans des groupes mixtes en restant vigilant quant à la répartition des rôles au sein de ces groupes (prise de paroles, compétences rédactionnelles...) ²⁵.

3.2 SECOND DEGRÉ, AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Dans cette partie, nous nous appuyerons essentiellement sur les travaux de DEPOILLY (2013) car son ouvrage a pour objet l’enseignement professionnel qui est un secteur du système scolaire plutôt absent dans les travaux de recherche, particulièrement au sujet de l’égalité entre les filles et les garçons. Lorsque filles et garçons arrivent en lycée professionnel, ils ont pour point commun d’avoir un parcours scolaire souvent chaotique, voire douloureux et de provenir d’une même classe sociale : la classe populaire. Néanmoins, des disparités persistent entre les deux sexes.

Cet ouvrage nous propose des pistes d’explications sur le fait que les garçons sont plus enclins à l’échec dans ces lycées professionnels, qu’ils semblent moins adaptés au système scolaire et qu’ils font plus souvent l’objet des sanctions. Il n’est pas exact de dire que ces faits sont uniquement dus à leur sexe, car les garçons des milieux les plus favorisés ne sont pas dans le même schéma, du fait qu’ils adoptent « *la culture de l’agôn* » (*ibid.*). Ce

²⁵ Ibid.

concept désigne « *la culture de la lutte dans tous les aspects de la vie, personnels comme professionnels* » (MIEYAA et ROUVER, 2011). La culture masculine de « l'agôn » se développe lors de la scolarité des garçons selon BAUDELLOT et ESTABLET (1992) et ZAIDMAN (1996)²⁶. Aujourd'hui, cette culture se transpose à une compétition, un combat que l'on attribue plus facilement aux garçons. Dans les milieux favorisés les garçons tirent profit de cela. Les attentes de l'école ne correspondent pas à la manière de se tenir, de s'habiller ou de se parler, des classes sociales les plus pauvres. DURU-BELLAT (2008) croise les variables sexe et origine sociale et elle en tire la conclusion que « *les différences sont autant plus grandes que les catégories sociales sont modestes* ». Partant de ce constat, il paraît important de contextualiser les observations pour étudier la différence de sexe à l'école ; les rapports entre filles et garçons dans un lycée professionnel de banlieue seront différents que dans un lycée type Henry IV (DEPOILLY, 2013).

Les garçons des lycées professionnels nagent à contre-courant de l'école alors que les filles de ces mêmes quartiers arrivent à faire cohabiter l'univers scolaire avec l'univers juvénile (*ibid.*). Les garçons font plus l'expérience des sanctions scolaires, mais cela ne signifie pas que les filles sont plus sages. Leur manière de faire face aux sanctions est différente. Elles assument leurs fautes, elles contournent les règles plus discrètement sans empêcher le déroulement d'un cours, et au détour d'une ruse, évitent la rupture avec l'enseignant ou le personnel administratif. À l'inverse, les garçons ne veulent pas assumer leurs fautes et n'ont pas l'air impliqué en cours avec des tricheries, des moqueries ou des contestations qui empêchent son bon déroulement et peut amener au conflit voire à la rupture. Cela s'explique par une socialisation féminine plutôt du côté du *care*²⁷, du silence voire de la docilité du côté des filles et d'une socialisation masculine (culture de la rue), de la culture de l'agôn pour les garçons. (*ibid.*)



Les outils mis à disposition des professeurs, notamment dans le premier degré, sont nombreux. Le réseau Canopé²⁸ nous apprend que les enseignants du primaire estiment en toute sincérité « *ne pas exercer de discrimination entre les filles et les garçons dans leur pratique professionnelle* »²⁹. L'une des premières causes des inégalités de

²⁶ Cité par Mieyaa et Rouver (2011)

²⁷ Définit selon TRONTO par la « sollicitude » et/ou le « soin », *I don't care !*

²⁸ *Op. cit.* note 11 p.10

²⁹ *Ibid.*

traitement entre les filles et les garçons est que le mécanisme de discrimination n'est pas conscientisé. Les actions à réaliser ne sont pas insurmontables et sont l'affaire du quotidien, comme en témoignent les exemples qui illustrent nos propos concernant le premier degré. Malheureusement, l'accompagnement qui existe ici est tout autre dans les lycées professionnels. Les rares études et travaux sur ce public, au niveau des discriminations et inégalités de sexes, nous peignent un paysage plutôt pessimiste de ce qui peut se passer dans ces lycées.

CONCLUSION

NOUS DÉBUTONS cette note de synthèse par une question : quel constat peut-on faire sur l'égalité entre filles et garçons dans le système éducatif ? Nous avons commencé nos observations d'un point de vue global, au niveau des institutions, pour finir sur une micro-analyse dans un lycée professionnel.

Pour l'Éducation nationale, inciter à l'égalité des sexes est une mission fondamentale et une obligation légale qu'elle s'efforce de remplir davantage d'année en année. En témoignent :

- ✓ les nombreuses conventions, loi et circulaires ;
- ✓ la création des postes de chargés de mission académique égalité filles-garçons ;
- ✓ la mixité des filières ;
- ✓ un ensemble de ressources mis à la disposition de tous les enseignants.

Certaines pratiques, comme l'introduction de l'écriture inclusive dans un manuel scolaire, suscitent des débats et des réactions très vives, si bien que le gouvernement a dû intervenir pour calmer les tensions et interdire ce type d'écriture. Mais ce précepte subsiste et, plus d'un an après ce tumulte, des institutions publiques l'utilisent.

Malgré cela, des inégalités persistent tant au niveau de la réussite scolaire où les filles culminent, que dans l'orientation et l'insertion professionnelle où l'on fait face à un inversement proportionnel, les garçons s'orientant mieux et s'insérant avec plus de pertinence dans le monde du travail.

Très peu d'études ont été menées sur l'égalité des sexes dans les lycées professionnels. Alors que les sites internet comme celui du MEN ou du réseau Canopé débordent de retour d'expériences de professeurs de premier et second degré et de recommandations à destination des équipes éducatives, les lycées professionnels semblent rester en dehors de ce réseau collaboratif.

Nous pouvons en toute logique nous demander : comment promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons en lycée professionnel ?

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOU Julie, ARNOLD Aron, CANDEA Maria, *et al.* Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation. *Semen-Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 2018, n° 44, p. 133-151 [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/KpV8k9> (Consulté le 21-12-2018)
- Académie française, *Déclaration de l'académie française sur l'écriture dite « inclusive »*, 2017 [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/Lx4xMB>. (Consulté le 01-01-2019)
- ANNAÏG, AYADI S., BÉVIÈRE A., *et al.* *Féministes*. Nantes : Vide Cocagne, 2018, 136 p.
- BARD Christine. La crise du féminisme en France dans les années trente. *Les cahiers du CEDREF*, 1995, n° 4-5, p.13-27. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/X1S1Ws>. (Consulté le 26-11-2018)
- BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger. *Allez les filles !* Paris : Le Seuil, 1992, 245 p.
- BUCHMANN Claudia, DIPRETE Thomas, MCDANIEL Anne. Gender inequalities in education. *Annual review of sociology*, 2008, vol. 34, p. 319-337.
- COLLET Isabelle. Faux semblants et débats autour du genre et de l'égalité en éducation et formation. *Recherche et formation*, 2012, n° 70, p. 121-134. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/QRb7RX>. (Consulté le 07-11-2018)
- COUPPIÉ Thomas et ÉPIPHANE Dominique. Des bancs d'école aux postes de travail... Chronique d'une ségrégation annoncée. *Centre d'études et de recherches sur les qualifications, notes emploi formation*, 2004, n°6, 60 p. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/qVcnxD>. (Consulté le 26-11-2018).
- DEPOILLY Séverine. *Filles et garçons au lycée pro : rapport à l'école et rapport de genre*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013, 221p.
- DURU-BELLAT Marie, La (re)production des rapports sociaux de sexe : quelle place pour l'institution scolaire ? *Travail, genre et sociétés*, 2008/1, n°19, p. 131-149. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/u9GJn8>. (Consulté le 22-11-2018)
- ENTWISLE Doris R., ALEXANDER Karl L., OLSON Linda S. Early schooling: The handicap of being poor and male. *Sociology of education*, 2007, vol. 80 n° 2, p. 114-138.

- FASSA Farinaz, FUEGER Helene, LAMAMRA Nadia *et al.* Éducation et formation : enjeux de genre. *Nouvelles questions féministes*, 2010/2, Vol. 29, p. 4-16. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/mij14p>. (Consulté le 26-11-2018).
- LOUIS Adrien. Écriture inclusive et moralisme. *Commentaire*, 2018/2, n° 162, p. 469-472 [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/zjzAqp> (Consulté le 21-12-2018)
- MEN, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, *et al.* *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018*, 2013, 26 p. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/Uxt89K>. (Consulté le 21-11-2018).
- MEN. Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. *Journal officiel de la République française*, 2013, n° 0165, p. 14-23 [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/4xxcBf> (Consulté le 23-11-2018).
- MEN. Article L 121-1 modifié par loi n° 2018-698 du 3 août 2018 - art. 2 et 10. *Code de l'éducation* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/JMyqxE>. (Consulté le 23-11-2018).
- MEN. Article L 311-4 modifié par loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 41. *Code de l'éducation* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/JhG9jX>. (Consulté le 23-11-2018).
- MEN. Article L 312-17-1 créé par loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 - art. 23. *Code de l'éducation* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/5FHSci>. (Consulté le 23-11-2018).
- MEN. Article L 721-2 modifié par loi n°2018-1202 du 22 décembre 2018 - art. 18. *Code de l'éducation* [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/cZTh5y>. (Consulté le 07-01-2018).
- MEN. L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif, *Éducation et formations*, 2018, 260p. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/yQWfPE>. (Consulté le 26-11-2018).
- MIÉYAA Yoan, ROUYER Véronique. Genre, identité sexuée et émergence de cultures enfantines différenciées à l'école maternelle. *Actes du colloque international : enfance et cultures*, 15, 16 et 17 décembre 2011, 15 p. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/1NqFmE>. (Consultée le 02-01-2019)

OCDE (organisation de coopération et de développement économiques). *L'égalité des sexes dans l'éducation : aptitudes, comportement et confiance*, 2015, 194 p. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/18pPF9>. (Consulté le 26-11-2018).

PASQUIER Gaël. Enseigner l'égalité des sexes à l'école primaire. *Nouvelles questions féministes*, 2010/2, vol. 29, p. 60-71 [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/1NM8J1> (Consulté le 21-12-2018)

TRONTO Joan C. Du care. *Revue du MAUSS*, 2008/2, n° 32, p. 243 à 265 [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/ZXV7bo>. (Consulté le 02-01-2019)

UPADYAYA Katja et ECCLES Jacquelynn. Do teachers' perceptions of children's math and reading related ability and effort predict children's self-concept of ability in math and reading? *Educational Psychology*, 2015, vol. 35 n° 1, p. 110-127.

VIENNOT Éliane. *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française. 2^e édition*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe, 2017, 144 p.

ZAIMAN Claude. *La mixité à l'école primaire*. Paris : L'Harmattan, 1996, 238 p.

Annexe A – Des listes de thèmes possibles pour la mise en œuvre de projets et d’actions à l’échelle de l’école et/ou de la classe³⁰

Pour le continuum des trois classes de cycle 1 (petite section/moyenne section/grande section) :

- ✓ être une fille/être un garçon ;
- ✓ les prénoms ;
- ✓ les jeux et jouets ;
- ✓ les métiers masculins et féminins ;
- ✓ les sensations et émotions ;
- ✓ les tâches ménagères à l’école et à la maison (les coins-jeux) ;
- ✓ les héros et héroïnes : le conte/l’univers de Claude Ponti.

Pour le continuum des 3 classes de cycle 2 (CP/CE1/CE2) :

- ✓ l’identité : les caractéristiques physiques des filles et des garçons ;
- ✓ le masculin et le féminin : la question du genre grammatical dans différentes langues ;
- ✓ les couleurs ;
- ✓ quand je serai grand-e ;
- ✓ les sentiments : l’amitié ;
- ✓ les activités de filles et de garçons ;
- ✓ être femme et enfant hier et aujourd’hui ;
- ✓ l’homme et la femme dans l’art : les canons de la beauté masculine et féminine ;
- ✓ les héros et héroïnes : le genre policier/les mangas.

Pour le continuum des trois classes de cycle 3 (CM1/CM2/6^e) :

- ✓ l’identité : la préadolescence et la puberté ;
- ✓ le partage des tâches et des responsabilités ;
- ✓ les sports ;
- ✓ les vêtements et la mode ;
- ✓ les sentiments : être amoureux-se ;
- ✓ les métiers : l’orientation professionnelle ;
- ✓ les outils de la classe : un regard sur les définitions du dictionnaire, sur les énoncés des problèmes, sur les illustrations des manuels ;
- ✓ être femme et enfant ici et ailleurs ;
- ✓ les femmes dans l’histoire : un regard sur les frises historiques ;
- ✓ les héros et héroïnes : le roman d’aventure/les séries pour adolescents.

³⁰ Ibid.

Annexe B – Comprendre les enjeux de l'écriture inclusive

D'après *Féministes* (ANNAIG et al, 2018, p. 121-122)



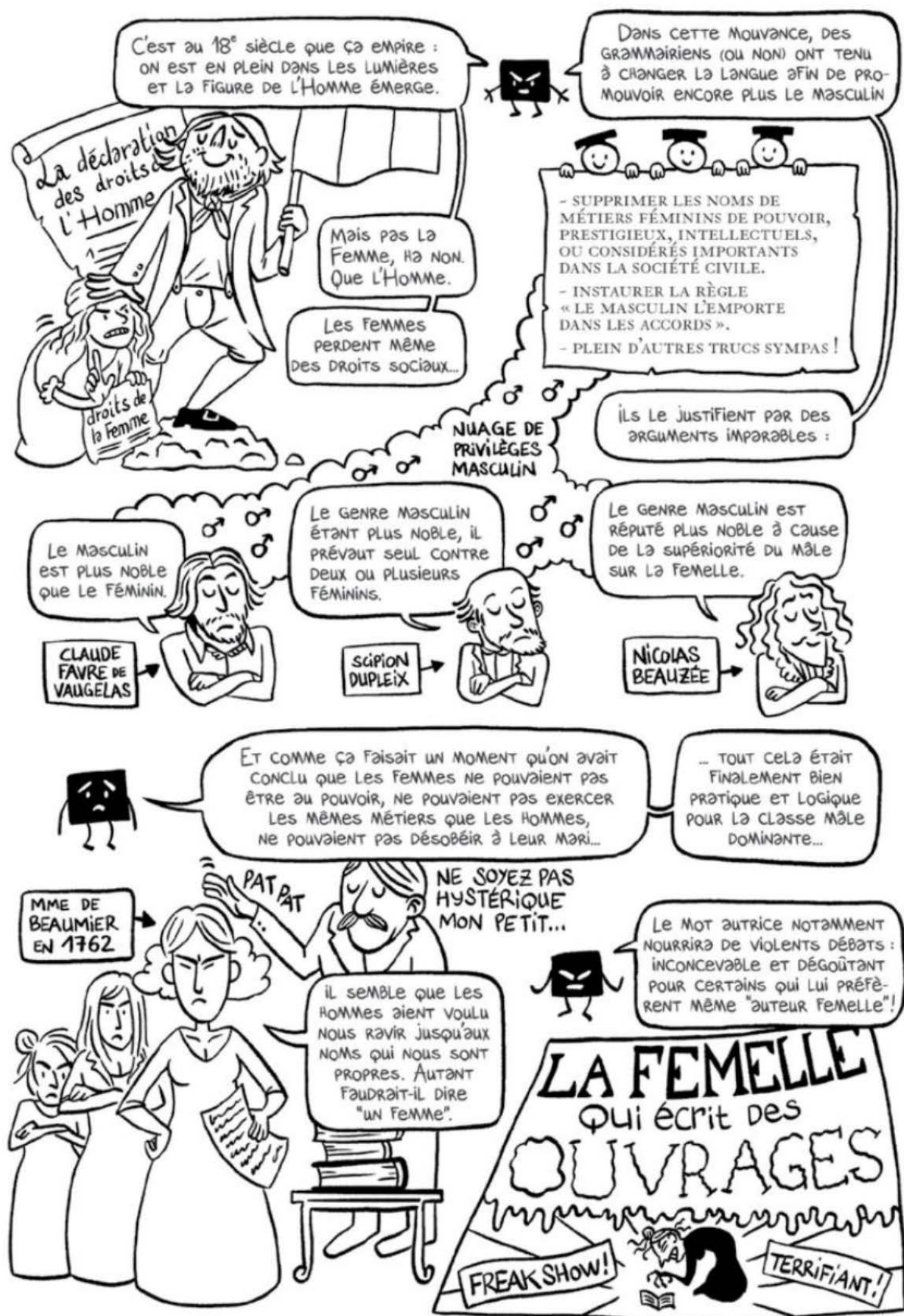


TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 - AU NIVEAU DE L'ÉTAT	5
1.1 TEXTES DE LOI	5
1.2 DÉFINITIONS	6
1.3 CONVENTION ET CHARTE	7
1.3.1 Convention interministérielle	7
1.3.2 Charte de la laïcité.....	7
CHAPITRE 2 - AU SEIN DE L'ÉCOLE	9
2.1 PREMIER DEGRÉ	9
2.1.1 Outils	9
2.1.2 Écriture inclusive	10
2.2 CONSTAT DANS LE SECOND DEGRÉ	11
2.2.1 Réussite scolaire.....	11
2.2.2 Orientation	12
CHAPITRE 3 - DANS LA CLASSE	13
3.1 PREMIER DEGRÉ	13
3.2 SECOND DEGRÉ, AU LYCÉE PROFESSIONNEL	14
CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE	18
Annexe A – Des listes de thèmes possibles pour la mise en œuvre de projets et d'actions à l'échelle de l'école et/ou de la classe	21
Annexe B – Comprendre les enjeux de l'écriture inclusive	22
TABLE DES MATIÈRES	24

Égalité entre filles et garçons dans le système éducatif

RÉSUMÉ

L'égalité des sexes est inscrite dans notre époque. Depuis les années soixante-dix et la mixité dans le secondaire, de nombreuses lois, conventions et chartes sont apparues. Le gouvernement met à disposition du corps enseignant des outils numériques afin de les aider à promouvoir l'égalité filles-garçons. Cet apprentissage débute à l'école primaire pour insuffler une culture de l'égalité aux jeunes générations. Il se poursuit dans le secondaire où les élèves sont accompagnés dans leur choix d'orientation et dans leur insertion professionnelle. Quelques courants émergent pour valoriser les femmes qui ont été longtemps écartées de la société, à l'instar de l'écriture inclusive qui vise à féminiser la langue française. Mais ces initiatives trouvent souvent une réponse défavorable des institutions en place. Le lycée professionnel n'a pas fait l'objet de beaucoup d'études scientifiques concernant l'égalité des sexes. Les élèves de ces lycées proviennent souvent d'une même classe sociale : la classe populaire. C'est un public particulier qui méritent une attention propre car souvent en décrochage scolaire et en rupture avec les adultes. Les professeurs en lycée professionnel doivent faire face à ces difficultés et promouvoir l'égalité entre filles et garçons pour remplir leur mission.

MOTS-CLÉS : égalité filles-garçons, stéréotype, discrimination, réussite scolaire, orientation, écriture inclusive

Gender equality in the educational system

ABSTRACT

Gender equality is in our period. Since the seventies and the coeducation in the Secondary, many laws, conventions and charters appeared. Government provides digital tools teaching staff to help them promote girls-boys equality. This apprenticeship begins in primary school to insufflate a culture of equality into the young generations. It continues in Secondary where pupils are accompanied in their choice of orientation and their professional insertion. Some trends emerge to value women who were ruled out for a long time by the society like the inclusive writing that aims to feminize the French language. But these initiatives often find an unfavorable response from the existing institutions. The vocational high school has not been the subject of many scientific studies, particularly concerning gender equality. Students in these high schools often come from the same social class: the popular class. It is a particular audience who deserve a special attention because often in school dropout and break with adults. The teachers in vocational high school have to face these difficulties and promote girls-boys equality to fulfill their mission.

KEY WORDS : *gender equality, stereotype, discrimination, school success, orientation, inclusive writing*